



Communiqué de presse - 17 juillet 2017

Etiquetage & restriction des nanomatériaux : après la discussion, place à l'action !

Dans une lettre ouverte au gouvernement, la société civile presse les pouvoirs publics de mieux informer et agir sur les risques sanitaires et environnementaux entraînés par la présence de nanomatériaux dans de nombreux produits de consommation courante.

Nous sommes tous exposés, le plus souvent sans le savoir, à toutes sortes de nanomatériaux [1] présents dans des produits de beauté, vêtements, aliments, médicaments, détergents, etc. Or ces matériaux extrêmement petits, réactifs et très largement utilisés présentent des [risques pour la santé et pour l'environnement](#) qui suscitent des inquiétudes très fortes. L'INRA et l'ANSES viennent par exemple de confirmer le soupçon de cancérogénicité des nanoparticules de dioxyde de titane contenues dans de nombreux aliments, médicaments et dentifrices.

Alors que les industriels viennent de réclamer à l'Etat un milliard d'euros publics pour les nanotechnologies afin de faire suite au plan « Nano 2017 », les représentants de la société civile impliqués dans le groupe de travail national « étiquetage et restriction des nanomatériaux » [2] viennent d'envoyer une [lettre ouverte au gouvernement](#) demandant la **mise en place urgente des mesures préconisées en vain depuis trop longtemps** non seulement par les associations, mais aussi par la communauté scientifique et les agences sanitaires :

1. **Interdire temporairement les nanoparticules de dioxyde de titane présentes dans le colorant E171** utilisé dans des confiseries, biscuits, sauces, plats préparés, médicaments et dentifrices, le temps de mettre sur pied une procédure plus générale d'autorisation de mise sur le marché des nanomatériaux en France
2. Concernant l'information des consommateurs :
 - **Veiller au respect de l'obligation européenne d'étiquetage pour les produits alimentaires, biocides et cosmétiques par des contrôles** dont les résultats doivent être rendus publics
 - **Elargir l'obligation étiquetage [nano] aux autres biens de consommation en France**, et promouvoir cette disposition également au niveau européen
 - **Prévoir d'autres mesures d'information complémentaires à l'étiquetage**, notamment la création d'une nouvelle rubrique « grand public » sur le site <https://www.r-nano.fr>
3. **Assurer une vraie traçabilité des nanomatériaux et des produits qui en contiennent**, en améliorant [le registre français des nanomatériaux R-nano](#)

Structures signataires : Agir pour l'Environnement, Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et des nanotechnologies (Avicenn), Comité pour le Développement Durable en Santé (C2DS), Cfdt, Centre d'Information sur l'Environnement et d'Action pour la Santé (CIEAS), Center for International Environmental Law (CIEL), France nature environnement (FNE), Organisation générale des consommateurs de Meurthe-et-Moselle – Familles de France et Women Engage for a common future (WECF)

Contacts presse :

- Mathilde Detchevery, AVICENN (redaction@veillenanos.fr - 06 99 38 34 99)
- Charlotte Lepitre, France Nature Environnement (charlotte.lepitre@fne.asso.fr – 06 83 57 05 77)
- Magali Ringoot, Agir pour l'environnement (mringoot@agirpourenvironnement.org – 06 31 67 41 28)

Notes et références :

[1] "nano", du grec *nanos*, signifie "nain" : [1 nanomètre = 1 milliardième de mètre](#), soit 10 000 fois plus petit qu'un grain de sel.

[2] Le groupe de travail national « étiquetage et restriction des nanomatériaux » a été constitué en 2015 dans le cadre du Plan National Santé Environnement 3 ; il a été réuni cinq fois depuis 2015 par le ministère de l'environnement Cf. <http://veillenanos.fr/...GtEtqRestrictNano>